

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3678

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Convention de recherche sur la prévention des risques, la prévision des événements, la protection des personnes et des biens, avec le groupement A RISK et la société anonyme Lyon III valorisation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis quelques années le groupement A RISK comprenant l'université Lyon III, le Centre d'études sur les réseaux de transport et l'urbanisme (CERTU), le Centre national de formation des personnels territoriaux (CNFPT) et l'Institut des risques majeurs (IRMA), est partenaire de la Communauté urbaine et participe activement aux définitions des besoins de ses habitants, en vue d'anticiper leur demande en matière de prévention des risques naturels et technologiques, de prévision des événements et de protection des populations.

Lyon III valorisation, société anonyme (SA) dont le capital est majoritairement entre les mains de l'université Jean Moulin Lyon III, valorisant les expertises et les ressources de ses vingt-deux centres de recherche, ses bibliothèques et un réseau international dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux, est aussi prête à mobiliser les moyens humains, techniques, scientifiques et financiers dont la Communauté urbaine a besoin.

La Communauté urbaine souhaite apporter un éclairage de contenu, lancer une réflexion, aider les Communes à établir les plans communaux de sauvegarde. Il est proposé que le groupement A RISK et Lyon III valorisation s'associent dans le cadre d'une recherche de méthodologie et développement sous forme d'une convention.

La durée de la convention se déroulera sur 2006 et 2007. La participation de la Communauté urbaine n'excédera pas 30 000 € maximum pour 2006 et 2007.

Le groupement A RISK et la SA Lyon III valorisation apportent les acquis issus des recherches antérieures, les équipements et travaux de laboratoire ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de convention 2006-2007 avec le groupement A RISK et la SA Lyon III valorisation portant sur l'élaboration des plans communaux de sauvegarde, pour un montant évalué à 30 000 € TTC.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec le groupement A RISK et la SA Lyon III valorisation.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 622 800 - fonction 830 - opération 0348.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,